

**PV du Conseil communautaire  
Du mardi 26 Janvier 2021 dûment convoqué le 19 janvier 2021**

**Membres titulaires présents**

ADROIT	Sophie	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
AVERSENG	Pierre	HEBRARD	Gilbert	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BENETTI	Mireille	LATCHE	Catherine	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	MAZAS-CANDEIL	Alexandre	TISSANDIER	Thierry
BODIN	Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	MERCIER	Christian	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MILLES	Rémi	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CALMETTES	Francis	MOUYON	Bruno		
CAMINADE	Christian	MOUYSET	Maryse		
CANAL	Blandine	NAUTRE	Eva		
CASES	Françoise	PALLEJA	Patrick		
CASSAN	Jean-Clément	PEDRERO	Roger		
CASTAGNE	Didier	PEIRO	Marielle		
CAZELLES	Jean-Pierre	PERA	Annie		
CAZENEUVE	Serge	PIC-NARDESE	Lina		
CESSES	Evelyne	PORTET	Christian		
CROUX	Christian	POUILLES	Emmanuel		
DABAN	Evelyne	POUS	Thierry		
DATCHARRY	Didier	RAMADE	Jean-Jacques		
De La PANOUSE	Geoffroy	RANC	Florence		
FEDOU	Nicolas	REUSSER	Isabelle		
FERLICOT	Laurent	RIAL	Guilhem		
FIGNES	Jean-Claude	ROBERT	Anne-Marie		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		
GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette		

**Membres suppléants représentant un titulaire**

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

**Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s**

ARPAILLANGE	Michel	DUMAS-PILHOU	Bertrand	MILHES	Marius
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	MIQUEL	Laurent
BREIL	Christophe	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	NAVARRO	Karine
CALMEIN	François	IZARD	Christian	OBIS	Eliane
CLARET	Jean-Jacques	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	LAFON	Claude	STEIMER	John
De LAPLAGNOLLE	Axel	METIFEU	Marc		

**Pouvoirs**

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYSES Lison
CLARET	Jean-Jacques	Procuration à M. CROUX Christian
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
METIFEU	Marc	Procuration à Mme NAUTRE Eva
MILHES	Marius	Procuration à M. LABATUT David
OBIS	Eliane	Procuration à MME GLEYSES Lison
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42  
 Nombre de membres titulaires présents : 63  
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3  
 Nombre de membres ayant une procuration : 9  
 Secrétaire de Séance : Madame RANC Florence

**Nombre de votants : 75**

- Intervention PETR
- Désignation du secrétaire de séance : Madame Florence RANC
- Information pacte gouvernance

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire suite à la démission de Monsieur MORICHON commune de Préserville – DL2021\_001

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Monsieur Roland MORICHON a démissionné de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au sein de la commune de Préserville la première semaine du mois de janvier. La Préfecture a accusé réception de ladite démission en date du 6 janvier 2021.

Monsieur le Président rappelle, que la fin du mandat de conseiller municipal quelle qu'en soit la cause conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L273-12 modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 article 5 :

**« I. En cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire pour toute autre cause que celle mentionnée au second alinéa de l'article L. 273-11, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive.**

*II. – Par dérogation au I, en cas de cessation concomitante par un élu de l'exercice d'un mandat de conseiller communautaire et d'une fonction d'adjoint, pour toute autre cause que celle mentionnée au second alinéa de l'article L. 273-11, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire pris dans l'ordre du tableau établi à la date de l'élection subséquente d'un ou plusieurs nouveaux adjoints, organisée en application des [articles L. 2122-7 à L. 2122-14](#) du code général des collectivités territoriales. Pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement dans les conditions prévues au présent II, lorsque la commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive. »*

La commune de Préserville a délibéré en date du 12 janvier 2021, afin de déterminer le nombre de postes d'adjoints à 3 au lieu de 4, ne nécessitant pas une nouvelle élection d'adjoint suite à la démission de Monsieur Roland MORICHON.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires étant désignés dans l'ordre du tableau, Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Madame Mireille BENETTI, Maire de la commune sera installée en tant que conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Préserville.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir procéder à l'installation de Madame **Mireille BENETTI** aux fonctions de conseiller communautaire titulaire à la communauté de communes « Terres du Lauragais ».

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**INSTALLER** Madame BENETTI Mireille en qualité de conseiller communautaire titulaire pour la commune de Prèserville.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**2. Installation de Madame Mireille BENETTI au sein de la commission thématique « Enfance-Jeunesse-Sport et vie associative » \_ DL2021\_002**

Par la délibération DL2021\_001 Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a installé dans ses fonctions de Conseillers Communautaire Madame Mireille BENETTI, suite à la démission de Monsieur Roland MORICHON.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Mireille BENETTI souhaite intégrer la commission thématique suivante :

**- « Enfance jeunesse sports et vie associative »**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à installer Madame Mireille BENETTI à la commission thématique ci-dessus nommée et rappelle la composition de cette dernière :

BARTHES	Serge Jean Honore	CAIGNAC
<b>BENETTI</b>	<b>Mireille</b>	<b>PRÉSERVILLE</b>
BOURGAREL	Roger	PRUNET
CANAL	Blandine	MAUVAISIN
CASES	Françoise	SAINT-LÉON
CASSAN	Jean Clément	CARAMAN
CESSES	Evelyne	BOURG SAINT BERNARD
FERLICOT	Laurent	LOUBENS LAURAGAIS
HAYBARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS
MAZAS CANDEIL	Alexandra	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
<b>MORICHON</b>	<b>Roland</b>	<b>PRÉSERVILLE</b>
MOUYON	Bruno	MONTGAILLARD LAURAGAIS
MOUYSSSET	Maryse	SAUSSENS
NAVARRO	Karine	CARAMAN
OBIS	Eliane	NAILLOUX
PERA	Annie	CALMONT
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
RUFFAT	Daniel	SAINTE-FOY AIGREFEUILLE
VERCRUYSE	Sandrine	AURIN

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**INSTALLER** Madame BENETTI Mireille au sein de la commission Enfance jeunesse sport et vie associative en lieu et place de Monsieur MORICHON Roland.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

### 3. Modification de la composition de la commission « Développement et attractivité économique » – DL2021\_003

Monsieur le Président rappelle la délibération DL2020\_122 relative à l'élection des membres de la commission Développement et attractivité économique.

Monsieur le Président rappelle sa composition :

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX
BARTHES	Serge Jean Honore	CAIGNAC
CALMEIN	François	CARAMAN
DE LA PANOUSE	Geoffroy	SAINT-ROME
DE LAPLAGNOLLE	Axel	MOURVILLES BASSE
ESCRICH-FONS	Esther	SAINT-GERMIER
GUERRA	Olivier	GARDOUCH
LATCHE	Catherine	MAUREMONT
MERCIER	Christian	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
MIR	Virginie	GARDOUCH
<b>MORICHON</b>	<b>Roland</b>	<b>PRÉSERVILLE</b>
PEIRO-FOURNIER	Marielle	LAGARDE
RAMADE	Jean-Jacques	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
RANC	Florence	LANTA
RIAL	Guilhem	MONESTROL
ROQUES	Gérard	AIGNES
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL
RUFFAT	Daniel	SAINTE-FOY AIGREFEUILLE
ZANATA	Rémy	VALLÈGUE

Compte tenu de la fin du mandat de conseiller municipal de Monsieur MORICHON au sein de la commune de Prèserville, qui conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire, Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de mettre à jour la composition de ladite commission dans laquelle siégeait Monsieur MORICHON.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la composition de la commission suite à la démission de Monsieur MORICHON Roland :

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX
BARTHES	Serge Jean Honore	CAIGNAC
CALMEIN	François	CARAMAN
DE LA PANOUSE	Geoffroy	SAINT-ROME
DE LAPLAGNOLLE	Axel	MOURVILLES BASSE
ESCRICH-FONS	Esther	SAINT-GERMIER

GUERRA	Olivier	GARDOUCH
LATCHE	Catherine	MAUREMONT
MERCIER	Christian	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
MIR	Virginie	GARDOUCH
PEIRO-FOURNIER	Marielle	LAGARDE
RAMADE	Jean-Jacques	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
RANC	Florence	LANTA
RIAL	Guilhem	MONESTROL
ROQUES	Gérard	AIGNES
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL
RUFFAT	Daniel	SAINTE-FOY AIGREFEUILLE
ZANATTA	Rémy	VALLÈGUE

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** la composition de la commission Développement et attractivité économique telle que présentée.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**4. Modification de la composition de la commission « Environnement » – DL2021\_004**

Monsieur le Président rappelle la délibération DL2020\_124 relative à l'élection des membres de la commission Environnement.

Monsieur le Président rappelle sa composition :

BARTHES	Serge Jean Honore	CAIGNAC
BIGNON	Christine	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
BOMBAIL	Jean Pierre	GIBEL
BOURGAREL	Roger	PRUNET
BREIL	Christophe	CALMONT
BRESSOLLES	Pierre	LUX
CALMETTES	Francis	LE FAGET
CANAL	Blandine	MAUVAISIN
CASTAGNÉ	Didier	SEGREVILLE
CESSÉS	Evelyne	BOURG SAINT BERNARD
DATCHARRY	Didier	NAILLOUX
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN
DE LA PANOUSE	Geoffroy	SAINTE-ROME
FERLICOT	Laurent	LOUBENS LAURAGAIS
FIGNES	Jean-Claude	FRANCARVILLE

KONDRYSZYN	Serge	MONTGEARD
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS
MIQUEL	Laurent	VIILLEVIGNE
<b>MORICHON</b>	<b>Roland</b>	<b>PRÉSERVILLE</b>
MOUYON	Bruno	MONTGAILLARD LAURAGAIS
PEIRO-FOURNIER	Marielle	LAGARDE
POUILLES	Emmanuel	CESSALES
RAMADE	Jean-Jacques	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
REUSSER	Isabelle	SAINTE-FOY AIGREFEUILLE
ROQUES	Gérard	AIGNES
ROS-NONO	Francette	RENNEVILLE
SIORAT		SAINT PIERRE DE LAGES
STEIMER	John	TRÉBONS
ZANATTA	Rémy	VALLÈGUE

Compte tenu de la fin du mandat de conseiller municipal de Monsieur MORICHON au sein de la commune de Préserville, qui conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire, Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de mettre à jour la composition de ladite commission dans laquelle siégeait Monsieur MORICHON.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la composition de la commission suite à la démission de Monsieur MORICHON Roland :

BARTHES	Serge Jean Honore	CAIGNAC
BIGNON	Christine	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
BOMBAIL	Jean Pierre	GIBEL
BOURGAREL	Roger	PRUNET
BREIL	Christophe	CALMONT
BRESSOLLES	Pierre	LUX
CALMETTES	Francis	LE FAGET
CANAL	Blandine	MAUVAISIN
CASTAGNÉ	Didier	SEGREVILLE
CESSES	Evelyne	BOURG SAINT BERNARD
DATCHARRY	Didier	NAILLOUX
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN
DE LA PANOUSE	Geoffroy	SAINTE-ROME
FERLICOT	Laurent	LOUBENS LAURAGAIS
FIGNES	Jean-Claude	FRANCARVILLE
KONDRYSZYN	Serge	MONTGEARD
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS
MIQUEL	Laurent	VIILLEVIGNE
MOUYON	Bruno	MONTGAILLARD LAURAGAIS
PEIRO-FOURNIER	Marielle	LAGARDE
POUILLES	Emmanuel	CESSALES

RAMADE	Jean-Jacques	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
REUSSER	Isabelle	SAINTE-FOY AIGREFEUILLE
ROQUES	Gérard	AIGNES
ROS-NONO	Francette	RENNEVILLE
SIORAT		SAINT PIERRE DE LAGES
STEIMER	John	TRÉBONS
ZANATTA	Rémy	VALLÈGUE

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** la composition de la commission Environnement telle que présentée.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**5. Approbation du règlement intérieur – DL2021\_005**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 codifiée à l'article L5211-1 du CGCT relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis aux règles concernant les communes de plus de 3 500 habitants.

En conséquence un règlement intérieur doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du Conseil et à chaque renouvellement. Suite au renouvellement des instances communautaires et l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 15 juillet 2020, il convient de soumettre à l'avis des conseillers communautaires le règlement intérieur figurant en annexe.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** le règlement intérieur tel que présenté dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**6. Désignation des membres du comité de pilotage PCAET– DL2021\_006**

Monsieur le président rappelle que le projet de plan climat, soumis à l'organe délibérant du PETR, a été adopté à l'unanimité en séance du Conseil Syndical le 10 Février 2020.

Chaque communauté de communes membre, a délibéré au préalable au sein de son conseil communautaire et la communauté de communes des Terres du Lauragais avait délibéré le 28 janvier 2020 par la délibération N°DL2020\_016.

Un plan d'action a donc été déterminé pour les 6 prochaines années.

Dans ce cadre et afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du PCAET sur notre territoire, il convient de mettre en place notre propre système de pilotage :

- Identification d'un élu référent (Mme Florence SIORAT – Vice-Présidente en charge de la protection de l'environnement), d'un service et d'un technicien référent (Paul Cizos-Natou – Chargé de projet PCAET)
- Animation de 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an

Il convient donc de désigner par cette délibération les membres du comité de pilotage dont le président propose la composition suivante :

• **Il sera composé de 15 membres**

- o Le Président
- o 7 Vice-Présidents proposés selon leur domaine d'intervention transversal
  - Florence SIORAT
  - Sophie ADROIT
  - Nicolas FEDOU
  - Gilbert HEBRARD
  - Blandine CANAL
  - Jean Jacques RAMADE
  - Jean-Clément CASSAN
- o 5 élus de la commission protection de l'environnement
  - Marc METIFEU
  - Patrick PALLEJA
  - Thierry TISSANDIER
  - Christine BIGNON
  - Isabelle RESSEUR
- o 2 techniciens
  - La DGS : Elodie CAQUINEAU
  - Le chargé de mission PCAET : Paul CIZOS NATOU
- o Il pourra faire appel selon les thématiques abordées à d'autres organismes extérieurs

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la composition de ce comité de pilotage.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** la composition du Comité de Pilotage su PCAET, telle qu'elle a été présenté ci-dessus.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

## **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

### **7. Projet de réhabilitation et extension des ateliers techniques de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais situés à Caraman – Plan de Financement Prévisionnel - DL2021\_007**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°DL2019\_010 du 22 janvier 2019 par laquelle, le conseil communautaire l'autorisait à déposer le dossier « Etude auprès de la DTER » concernant la réhabilitation et l'agrandissement des ateliers techniques intercommunaux situés à Caraman.



Cette étude de programmation qui a obtenu 50% d'aide de la DETR a été finalisée en novembre 2020.

Monsieur le Président présente le projet de travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'extension des ateliers techniques de la Communauté de communes des terres du Lauragais situés à Caraman qui sont aujourd'hui vieillissants et inadaptés aux besoins des services :

Il consiste à la création de garages pour abriter l'ensemble des véhicules techniques et du portage de repas et à réhabiliter les ateliers existants pour créer un espace atelier, un espace magasin, un espace bureau et un espace sanitaire et vestiaire pour répondre aux normes en vigueur.

Il présente son coût global prévisionnel et précise qu'il convient de solliciter les aides de l'Etat (DSIL/DETR/FNADT) et le Conseil Départemental, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Démarrage de l'action	Nature de l'action	Montant HT	Financier sollicité	Montant de subvention demandé	Pourcentage
2021	Diagnostic amiante avant travaux + Diagnostic structurel lié au mur de soutènement (en cours de chiffrage)	1 880,00 € + 5 000€	Etat	165 952,00 €	40%
2022	Locaux du personnel de l'atelier	20 000,00 €	Département	124 464,00 €	30%
2022	Salle du personnel dans bâtiment administratif y compris l'accès	15 000,00 €			
2022	Aménagement des ateliers dans le garage existant	30 000,00 €			
2021	Construction du nouveau garage	200 000,00 €			
2022	Construction du nouveau magasin	35 000,00 €			
2022	Aménagements extérieurs	40 000,00 €			
2021	Honoraires et frais divers	68 000,00 €	Autofinancement	124 464,00 €	30%
<b>Total</b>		<b>414 880,00 €</b>		<b>414 880,00 €</b>	

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** le projet de réhabilitation, d'aménagement et d'extension des ateliers techniques de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais situés à Caraman
- D'**APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- De **SOLLICITER** le Conseil Départemental pour un soutien financier aux taux le plus élevé.
- De **SOLLICITER** l'Etat (DETR/DSIL/FNADT) pour un soutien financier aux taux le plus élevé
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**8. Subvention pour le Conseil Départemental d'Accès au Droit – Permanences à Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais DL2021\_016 Modifiée et remplace pour erreur matérielle la délibération DL2021\_008**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes bénéficie de permanences juridiques à raison d'une permanence de 2 heures par mois en alternance à Caraman et à Nailloux

Le 03 mai 2018, la communauté de communes des Terres du Lauragais (DL2018\_105) a acté à l'unanimité la contribution financière requise d'un montant de 1270 € par an, à raison d'une permanence de 2 heures par mois en alternance à Caraman et à Nailloux. Cette contribution a été reconduite en 2019 et en 2020.

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que, par courrier en date du 17/12/2020, le CDAD de la Haute-Garonne sollicite une contribution financière d'un montant de 1 270€ au titre de l'exercice 2021.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le versement de la contribution financière au CDAD et propose de prévoir en conséquence une permanence de 2 heures par mois en alternance à Caraman, à Nailloux et à Villefranche de Lauragais.

**Intervention de Monsieur Bruno MOUYON**

A l'heure actuelle il y a des interventions de 2h par mois sur les sites de Caraman et Nailloux. Y a-t-il le même type de prestation à Villefranche, ou à défaut à l'avenir, est-il possible d'étendre la prestation sur le secteur de Villefranche ?

**Réponse de Madame Elodie CAQUINEAU**

Il y a des services rendus à Villefranche à la Maison de l'emploi de Villefranche de Lauragais, en revanche ce type de prestation n'était pas en place sur les pôles de Caraman et Nailloux. Nous allons vérifier, si ce n'est pas le cas, nous étendrons la prestation sur les trois pôles.

**Intervention de Monsieur Didier DATCHARRY**

Quel est le niveau de fréquentation de ce service ?

**Réponse de Madame Elodie CAQUINEAU**

Je n'ai pas de chiffrage sur les participations. Concernant la Maison France Services à Nailloux, nous devons avoir des données pour l'année 2019. Pour Caraman à ce jour, je

n'ai pas d'analyse. Je sais qu'il y a de la demande, car l'accès au droit est relativement large comme domaine notamment au niveau du juridique

#### **Intervention de Monsieur Gilbert HEBRARD**

Cela avait été, au début sous cœur Lauragais, une proposition du tribunal, qui nous avait proposé cette prestation gratuite à ses débuts. Pour ma part j'effectue des permanences à Caraman, sur le lieu où se déroulent les permanences, c'est effectivement sollicité

#### **Intervention de Monsieur Olivier GUERRA**

C'est un service qui est proposé sur notre territoire, qui est indispensable au regard de ce qui risque de se passer dans les mois et années à venir, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Nous le remarquons déjà au sein de nos communes. C'est un service public, qui permet aux administrés de ne pas se déplacer en métropole toulousaine.

C'est un service que nous proposons à nos administrés, mais je ne suis pas sûr que l'ensemble de nos administrés, soient informés de ce service. Pourrions-nous dans un prochain bulletin, faire la publicité de ce service.

#### **Intervention de Monsieur Christian PORTET**

Nous avons toujours intérêt à communiquer sur les actions et celle-là en fera partie

#### **Intervention de Monsieur Patrick PALLEJA**

Si nous communiquons cela va engendrer de nouvelles demandes. Est-ce que nous pouvons d'ores et déjà réfléchir à un élargissement des plages d'interventions

#### **Intervention de Monsieur Christian PORTET**

On vérifie les prestations qui sont mises en place sur les différents secteurs de proximités et si cela nécessite une extension de plages d'interventions, nous le soumettrons au cours d'un prochain conseil communautaire. Nous apporterons des informations complémentaires relatives à l'intervention du CDAD

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

#### **Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** le versement d'une contribution à hauteur de 1 270€ au titre de l'exercice 2021 au Conseil Département d'Accès au Droit.
- De **PREVOIR** une permanence de 2 heures par mois en alternance à Caraman, à Nailloux et à Villefranche de Lauragais.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

### **9. Attribution du marché « Mission de contrôleur technique dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du siège administratif de la Fontasse- DL2021\_009**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

La Communauté de communes des Terres du Lauragais a pour projet des travaux de réhabilitation énergétique du siège administratif de la Fontasse.

Les travaux sont estimés à 672 000 € HT.

L'attribution des cinq lots est prévue courant mars 2021, et le démarrage des travaux à compter de juin 2021, pour une durée prévisionnelle de 6 mois de travaux préparation incluse.

Les prestations de contrôleur technique définies ci-après débiteront à compter de juin 2021, et s'appliquent de la phase de conception du projet à la réalisation des travaux :

Seront concernées les missions suivantes :

Solidité des ouvrages et des équipements indissociables(L) ;

Sécurité des personnes dans les constructions (S)

Isolation thermique (TH);

Fonctionnement des installations notamment la géothermie (F)

Accès aux personnes handicapées (HAND) – y compris attestation d'accessibilité handicapé.

#### ■ **DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La consultation a été faite sur demande de devis aux sociétés suivantes : APAVE et QUALICONSULT

#### ■ **DEPOUILLEMENT DES OFFRES DE PRIX**

L'estimation administrative s'élevait à :

Candidat	Montant total en € HT
APAVE	4 800 €HT
QUALICONSULT	5 540 € HT

#### ■ **APPRECIATION DES CANDIDATURES**

Les candidats ont fourni toutes les pièces et disposent des compétences et des moyens en rapport avec l'importance et la nature du marché à conclure, elles paraissent ainsi à même d'assurer l'ensemble des missions prévues.

#### ■ **PROPOSITION D'ATTRIBUTION**

Il est proposé de retenir l'offre la mieux disante soit l'offre de la société APAVE.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**ATTRIBUER** le marché de prestation contrôleur technique à la société APAVE pour un montant de 4 800€ HT.

- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

#### **10. Attribution du marché « Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du siège administratif de la Fontasse – DL2021\_010**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

La Communauté de communes des Terres du Lauragais a pour projet des travaux de réhabilitation énergétique du siège administratif de la Fontasse.

Les travaux sont estimés à 672 000 € HT.

L'attribution des cinq lots est prévue courant mars 2021, et le démarrage des travaux à compter de juin 2021, pour une durée prévisionnelle de 6 mois de travaux préparation incluse.

Les prestations de coordinateur SPS définies ci-après débuteront à compter de juin 2021, et s'appliquent de la phase de conception du projet à la réalisation des travaux :

- L'opération relève de la catégorie 2 au sens du Code du travail.

#### ■ **DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La consultation a été faite sur demande de devis aux sociétés suivantes :2GC, ACOS et VERITAS

#### ■ **DEPOUILLEMENT DES OFFRES DE PRIX**

L'estimation administrative s'élevait à :

Candidat	Montant total en € HT
<b>2GC – 81440 LAUTREC</b>	<b>1 837.50 €HT</b>
<b>VERITAS – 31100 TOULOUSE</b>	<b>2 565.00 €HT</b>
<b>QUALICONSULT – 31100 TOULOUSE</b>	<b>2 720.00 €HT</b>
<b>ACOOS– 31100 TOULOUSE</b>	<b>3 880.00 €HT</b>

#### ■ **APPRECIATION DES CANDIDATURES**

Les candidats ont fourni toutes les pièces et disposent des compétences et des moyens en rapport avec l'importance et la nature du marché à conclure, elles paraissent ainsi à même d'assurer l'ensemble des missions prévues.

#### ■ **PROPOSITION D'ATTRIBUTION**

Il est proposé de retenir l'offre la mieux disante soit l'offre de 2G Coordination.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**ATTRIBUER** le marché de prestation de SPS à la société 2GC pour un montant de 1 837.50€ HT.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

#### **11. Attribution de compensation provisoire 2021- DL2021\_011**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés Cap Lauragais, Cœur Lauragais, CoLaurSud au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2019-212 du Conseil Communautaire en date du 19 novembre 2019 approuvant le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2019.

Vu la délibération n°2020-218 du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2020 approuvant le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2020.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. À défaut de transmission du rapport de la CLECT aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation du rapport de la CLECT par les communes membres, le Préfet, par arrêté, fixe le coût net des charges transférées.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas eu de commission d'évaluation des charges transférées en 2020, les derniers rapports établis sont ceux de 2019.

Communes	Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)
AIGNES	10 052,00 €	
ALBIAC	2 010,00 €	
AURIAC SUR VENDINELLE		32 247,00 €
AURIN		2 712,50 €
AVIGNONET-LAURAGAIS	477 699,00 €	
BEAUTEVILLE	18 527,00 €	
BEAUVILLE		3 106,00 €
BOURG ST BERNANRD	6 271,50 €	
CABANIAL	1 321,00 €	
CAIGNAC	5 092,00 €	
CALMONT		18 956,00 €
CAMBIAC		8 226,00 €
CARAGOODES		7 098,00 €
CARAMAN	177 509,00 €	
CESSALES	23 961,00 €	
FAGET	26 504,00 €	
FOLCARDE	12 206,00 €	
FRANCARVILLE		10 317,00 €
GARDOUCH	283 920,00 €	
GIBEL	47 093,00 €	
LAGARDE	36 839,00 €	
LANTA		124 465,00 €
LOUBENS LAURAGAIS		19 236,00 €
LUX	40 448,00 €	
MASCARVILLE		7 066,00 €
MAUREMONT	44 182,00 €	
MAUREVILLE		3 242,00 €
MAUVAISIN		48 668,00 €
MONESTROL		4 180,00 €
MONTCLAR-LAURAGAIS	26 705,00 €	
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	430 180,00 €	
MONTGAILLARD-LAURAGAIS	98 700,00 €	
MONTGEARD		19 004,00 €
MOURVILLES BASSES		4 027,00 €
NAILLOUX	49 203,00 €	
PRÉSERVILLE		35 844,00 €
PRUNET	1 584,00 €	
RENNEVILLE	158 378,00 €	
RIEUMAJOU	13 916,00 €	
SAINT LEON	17 853,00 €	
SAINT PIERRE DE LAGES		12 798,00 €
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE		5 141,00 €
SAINT-GERMIER	12 637,00 €	
SAINT-ROME	11 565,00 €	
SAINT-VINCENT	17 224,00 €	
SALVETAT LAURAGAIS	9 318,00 €	
SAUSSENS	1 707,00 €	
SEGREVILLE		5 461,00 €
SEYRE		5 759,00 €
TARABEL		10 490,00 €
TOUTENS	212,00 €	
TREBONS-SUR-LA-GRASSE	39 130,00 €	
VALLEGUE	56 992,00 €	
VALLESVILLES	3 646,00 €	
VENDINE		10 301,00 €
VIEILLEVIGNE	94 741,00 €	
VILLEFRANCHE LAURAGAIS	1 644 954,14 €	
VILLENNOUVELLE	161 571,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 063 850,64 €</b>	<b>398 344,50 €</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

#### **Intervention de Monsieur Guilhem RIAL**

Je suis maire de la commune de Monestrol. Dans le tableau présenté, le montant correspond au budget communal voté sous le précédent mandat. Ce budget prévu au niveau de la mairie, correspond chez nous à 10 à 15 % de notre budget. On parle du PETR, du GAL dans le cadre de la réalisation de projets, moi je ne peux rien faire.

Mon intervention ne correspond pas à une critique, je souhaitais juste porter à votre connaissance qu'il serait bon, de prendre en compte, la situation des communes, dans le cadre d'action solidaire communale. Si 10% du budget communal partent, pour ce type d'attribution, cela permettrait des économies à la commune et un développement de

prestation autre. Je ne suis pas contre le système, mais cela ne conclut à aucune logique de solidarité.

Une petite commune comme la nôtre qui n'a que 50 habitants et qui tend à se développer, il y aura des choix politiques à faire. À savoir si la communauté de communes « veut » des petites communes, si la communauté de communes souhaite maintenir et soutenir ces petites communes, il est important de réfléchir à comment atténuer la situation

#### **Réponse de Monsieur Christian PORTET**

Je prends ce constat, comme une réalité qui peut concerner d'autres communes, même celles qui n'ont pas que 50 habitants. Les coûts et équilibres sollicités par les attributions de compensations, sont purement arithmétiques par rapport aux compétences transférées. C'est un débat, que nous devons avoir. L'intervention soulève la problématique de la solidarité et pas uniquement de l'arithmétique ou des sommes budgétaires qui sont inscrites dans des actions, plus ou moins visibles, en particulier au sein de votre commune. J'imagine bien que les habitants de Monestrol, tout comme ceux d'autres communes, ne doivent pas ressentir la réalité des services des « terres du Lauragais » ; Il y a un gros sujet de solidarité territoriale à enclencher et une réflexion qui doit se traduire en action. Nous prenons bel et bien en compte le sujet et votre demande.

#### **Intervention de Monsieur Gilbert HEBRARD**

Au sein du pacte de gouvernance, il y a le terme solidarité. Ce terme, doit prendre tout son sens il faudra voir comment nous pouvons jouer la solidarité sur le sujet évoqué ce soir. Je propose qu'en commission solidarité ce point soit inscrit à l'ordre du jour. Cela fait partie du rôle de l'intercommunalité

#### **Intervention de Madame Elodie CAQUINEAU**

Après une fusion de trois intercommunalités, ce n'est pas toujours simple de faire le rapprochement entre les anciennes entités et tous ce que « Terres du Lauragais » à mis en place sur les différentes CLECT depuis le 1<sup>ER</sup> janvier 2017

On se penchera sur les dossiers pour vous expliquer au mieux ce qu'il en est.

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Où l'exposé de Monsieur le Président,**

#### **Après en avoir délibéré, décide avec 3 abstentions et 72 votes pour :**

- D'**APPROUVER** la proposition des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

### **12. Décision modificative N°2 – Budget Annexe 452 ZA MERLINE – Inscription de crédits complémentaires en dépense et en recette d'ordre – écriture de stock – DL2021-012**

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'afin de pouvoir régulariser les écritures finales de constatations de stocks, il est nécessaire de prévoir en dépense d'ordre sur le compte 3555 et en recette d'ordre sur le compte 71355, un montant de 13.391,96 €, le tout comme résumé ci-dessous :

#### **INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap.) - Opération	Montant TTC	Article (chap.) - Opération	Montant
040 - 3555 – Terrains aménagés	13.391,96 €	042 - 71355 – Variation des stocks	13.391,06 €



		de terrains aménagés	
<b>TOTAL</b>	<b>13.391,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13.391,96 €</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** la décision modificative n°2 sur le budget annexe 452 ZA Merline, telle que détaillée ci-dessus.
- De **MANDATER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

## PROMOTION DU TERRITOIRE

### 13. ZA Val de Saune II tranche 2 – avis vente de lots - DL2021\_013

*Présentation du point effectuée par Monsieur Olivier GUERRA  
Vice-Président de la commission économie*

Monsieur le Président explique que cinq entreprises ont officialisé leur souhait d'acheter un ou plusieurs lots sur la zone.

Il a été essayé d'optimiser et de satisfaire toutes les entreprises en proposant également les lots 2 et 3 restants de la 1<sup>ère</sup> tranche mais les scénarios effectués ne permettent malheureusement pas de répondre favorablement à toutes, un choix doit alors être opéré.

La commission économie du 19 janvier a travaillé sur ce sujet et, après avoir pris en considération les données salariales, financières liées aux retombées fiscales et de typologie d'activités, a privilégié le scénario de vente suivant :

- Lot 1 et 2 de la tranche 2 : vente à la société TIO (Tôlerie Industrielle Occitane).  
Création : septembre 2019. Activité : tôlerie industrielle de précision spécialisée dans la fabrication de produits pour le bâtiment notamment gaine de ventilation.  
Nombre d'ETP : 10.  
Prix de vente : 32,50 € HT / m<sup>2</sup>, soit 192 725 € HT pour les 2.
- Lot 3 de la tranche 2 : vente à la société BBV Moteurs. Création : 2006. Activité : étude et installation de moteurs (industriel, maritime et agricole) et groupes électrogènes. Nombre d'ETP : 7.  
Prix de vente du lot 3 de la tranche 2 : 18,82 € HT / m<sup>2</sup>

Ce prix résulte d'une discussion en commission, compte tenu des contraintes d'exploitation de cette parcelle. Impactée par le PPRI pour les 2/3, elle est inexploitable mis à part pour du stationnement perméable. Affichée à 29,25 € HT/m<sup>2</sup>, il a été décidé de proposer une vente à 32,50 €/m<sup>2</sup> pour la partie valorisable et 10 €/m<sup>2</sup> pour la partie PPRI, soit une moyenne de 18,82 €/m<sup>2</sup>, représentant un lot à 91 780 € HT.

- Lot 3 de la tranche 1 : vente à la société Carrosserie Bousquet. Création : novembre 2017. Activité : carrosserie. Nombre d'ETP : 2.

Prix de vente : 22 € HT / m<sup>2</sup>, soit 83 710 € HT.

#### **Intervention de Monsieur Bruno MOUYON**

Le lot n°3 proposition de diminution du prix de vente : un acquéreur s'était porté volontaire pour acheter les lots 2 et 3 le même jour, sans pour autant avoir obtenu une baisse du prix de vente. Est-ce que cet acquéreur est toujours intéressé ?

Par rapport aux entreprises qui prévoient des créations d'emplois à terme, pouvons-nous avoir des précisions ?

#### **Réponse de Madame Elodie CAQUINEAU**

Les emplois cités par Monsieur GUERRA au cours de la présentation, correspondent à des emplois, existants aujourd'hui, qu'ils souhaitent développer si obtention de la vente. C'est une projection. Les 19 emplois évoqués sont réels, il y a une projection de 25 emplois après installation

#### **Réponse de Monsieur Christian PORTET**

Ce sont des intentions affirmées par les chefs des entreprises qui veulent procéder à l'acquisition

#### **Intervention de Monsieur Bruno MOUYON**

Est-ce que la commission estime cette projection crédible ?

#### **Réponse de Monsieur Christian PORTET**

La commission a surtout estimé et pris en compte l'emploi immédiat valorisé. Ce sont des entreprises que nous n'avons pas à ce jour sur notre territoire. Pour nous cela ne peut être que du positif.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Où l'exposé de Monsieur le Président,**

#### **Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** la vente des lots 1 et 2 de la zone d'activités de Val de Saune II tranche 2 située à Sainte Foy d'Aigrefeuille dans les conditions de prix présentées ci-dessus à l'entreprise TIO (Tôlerie Industrielle Occitane).
- D'**APPROUVER** la vente du lot 3 de la zone d'activités de Val de Saune II tranche 2 située à Sainte Foy d'Aigrefeuille dans les conditions de prix présentées ci-dessus à l'entreprise BBV Moteurs
- D'**APPROUVER** la vente du lot 3 de la zone d'activités de Val de Saune II tranche 1 située à Sainte Foy d'Aigrefeuille dans les conditions de prix présentées ci-dessus à l'entreprise Carrosserie Bousquet
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes de ventes et toutes les pièces s'y rapportant.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

#### **14. Ouverture dominicale Nailloux – DL2021\_014**

Monsieur le Président rappelle la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

L'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre constitue une étape obligatoire de la procédure à effectuer avant de délivrer l'arrêté autorisant l'ouverture des dimanches. Le Conseil communautaire s'est donc prononcé pour autoriser l'ouverture des 12 dimanches sur la commune de Nailloux avant le 15/11/2020 pour l'année 2021 sur les dates suivantes :

- Dimanche 10 janvier 2021
- Dimanche 17 janvier 2021
- Dimanche 17 octobre 2021
- Dimanche 24 octobre 2021

- Dimanche 24 janvier 2021
- Dimanche 31 janvier 2021
- Dimanche 27 juin 2021
- Dimanche 4 juillet 2021
- Dimanche 31 octobre 2021
- Dimanche 28 novembre 2021
- Dimanche 12 décembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021

Le gouvernement a annoncé vendredi 4 décembre le report des soldes de janvier 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19. Initialement prévus du 6 janvier au 2 février, ils sont décalés du 20 janvier au 16 février 2021.

De plus, par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2021, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, **a autorisé l'ouverture des commerces les dimanches 10, 17 et 31 janvier 2021** dans la mesure où ils emploient des salariés volontaires au travail dominical.

Par ailleurs, les commerces pourront ouvrir le dimanche 24 janvier 2021, premier dimanche suivant le début des soldes, selon l'accord du 29 juillet 2020 sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et les jours fériés pour 2021.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et afin de favoriser la reprise d'activité de l'économie locale, la Mairie de Nailloux nous a communiqué son nouvel arrêté municipal du 11 janvier qui modifie les dates initialement prévues pour les 12 dimanches de 2021 comme suit :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| -Dimanche 24 janvier 2021                                 | - Dimanche 17 octobre 2021  |
| -Dimanche 31 janvier 2021                                 | - Dimanche 24 octobre 2021  |
| -Dimanche 7 février 2021 (en remplacement du 10 janvier)  | - Dimanche 31 octobre 2021  |
| -Dimanche 21 février 2021 (en remplacement du 17 janvier) | - Dimanche 28 novembre 2021 |
| -Dimanche 27 juin 2021                                    | - Dimanche 12 décembre 2021 |
| -Dimanche 4 juillet 2021                                  | - Dimanche 19 décembre 2021 |

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** les modifications d'ouvertures ci-dessous :
  - Dimanche 7 février 2021 au lieu du dimanche 10 janvier 2021
  - Dimanche 21 février 2021 au lieu du dimanche 17 janvier 2021
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à la commune de Nailloux.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

## **GESTION DES DECHETS**

### **15. Passation de deux conventions avec la société OCAD3E relatives à la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers et à la collecte des lampes usagées – DL2021\_015**

Vu la délibération n°DL2017\_189 du 21 avril 2017 approuvant la convention de reprise des déchets électriques et électroniques ménagers (DEEE) et la reprise des lampes usagées avec la Société OCAD3E,

Considérant que ces deux conventions sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2020,

Vu les nouveaux projets de convention qui ont été présentés,

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 74 votes pour :**

- D'**APPROUVER** les termes de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques ménagers (DEEE) avec la Société OCAD3E dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'**APPROUVER** les termes de la convention relative aux lampes usagées avec la société OCAD3E dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

## QUESTIONS DIVERSES

### ■ Renouvellement prestation animateur sportif

### ■ Raccordement en eau Réseau 31

À ce jour, nous n'avons aucun retour, et se sont pourtant des réponses à prévoir dans le cadre de l'élaboration du budget. Merci de nous faire remonter les demandes de raccordement rapidement. Cela concerne les communes raccordées en eaux avec le Réseau 31

### **Intervention de Madame Maryse MOUYSSSET**

Cela correspondra à un transfert en TTC ou en HT ?

### **Réponse de Madame Elodie CAQUINEAU**

Nous nous renseignons et vous apportons un retour dans les meilleurs délais

### ■ Point finances Madame CANAL

PROPOSITION (Rattachements des Charges et Produits inclus)

(Recette - Section Fonctionnement)

Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise
013	Atténuations de charges	533 888,00	611 902,93
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 824 204,80	1 538 048,66
73	Impôts et taxes	16 929 581,00	17 374 471,65
74	Dotations, subventions et participations	5 987 420,80	5 769 751,31
75	Autres produits de gestion courante	433 988,27	463 285,33
76	Produits financiers	9 950,00	9 570,60
77	Produits exceptionnels	13 240,00	534 787,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 084,80	133 615,54
	<b>Total Général</b>	<b>25 912 357,67</b>	<b>26 435 433,54</b>

(Recette - Section Investissement)

Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 669 882,06	1 116 854,56
13	Subventions d'investissement reçues	3 258 078,99	951 608,92
16	Emprunts et dettes assimilés	2 850 050,86	838 879,86
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	8 349,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	354 652,52	
021	Produits des cessions d'immobilisations	11 730,27	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	712 833,64	720 016,80
	<b>Total Général</b>	<b>8 869 228,34</b>	<b>3 635 709,90</b>

(Dépense - Section Fonctionnement)

Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise
011	Charges à caractère général	6 153 702,04	4 648 560,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 640 966,00	11 335 704,50
014	Atténuations de produits	5 922 869,00	5 922 426,46
65	Autres charges de gestion courante	2 674 108,00	2 624 185,70
66	Charges financières	286 941,68	286 878,36
67	Charges exceptionnelles	65 834,00	58 279,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	712 833,64	720 016,80
023	virement à la section d'investissement	11 730,27	
	<b>Total Général</b>	<b>27 468 984,63</b>	<b>25 596 051,99</b>

(Dépense - Section Investissement)

Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et réserves		
16	Emprunts et dettes assimilés	1 402 278,62	1 399 243,59
20	Immobilisations incorporelles	42 773,80	11 894,77
21	Immobilisations corporelles	1 436 248,02	899 953,45
23	Immobilisations en cours	4 258 015,66	1 461 751,61
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 084,80	133 615,54
	<b>Total Général</b>	<b>8 869 228,34</b>	<b>3 906 458,96</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE

839 381,55

RESULTAT DE L'EXERCICE

-270 749,06

002	Excédent de fonctionnement reporté	1 556 626,96	1 556 626,96
-----	------------------------------------	--------------	--------------

RESULTAT REPORTE

MONTANT A INSCRIRE AU 1068

-840 189,64

002	Excédent de fonctionnement reporté prévisionnel sur budget 2021	1 555 818,87	
-----	---	--------------	--

Pour info : remboursement du K des emprunts 2021 = 1 450 566,18€

001	Déficit d'investissement reporté		1 399 827,44
-----	----------------------------------	--	--------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

-1 670 576,50

SOLDE DES RAR 2020	830 386,86 €
--------------------	--------------

RESULTAT REPORTE

-840 189,64

CA 2020 PREVISIONNEL de CC TDL (Budget 450)

Etabli le 20/01/2020

Version définitive

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé
CHAP. 16	1 399 243,59 €
CHAP. 20	11 894,77 €
CHAP. 204	0,00 €
CHAP. 21	899 953,45 €
CHAP. 23	1 461 751,61 €
CHAP. 040	133 615,54 €
<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>3 906 458,96 €</b>
RECETTES	Réalisé
CHAP. 10	1 116 854,56 €
CHAP. 13	951 608,92 €
CHAP. 16	838 879,86 €
CHAP. 27	8 349,76 €
CHAP. 040	720 016,80 €
<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>3 635 709,90 €</b>
<b>SOLDE (R-D)</b>	<b>-270 749,06 €</b>
<b>TOTAL RAR DEPENSES</b>	<b>738 067,62 €</b>
<b>TOTAL RAR RECETTES</b>	<b>1 568 454,48 €</b>
<b>SOLDE RAR (R-D)</b>	<b>830 386,86 €</b>
<b>SOLDE FINAL</b>	<b>559 637,80 €</b>
CHAP. 001	1 399 827,44 €
<b>SOLDE CUMULE</b>	<b>-840 189,64 €</b>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé	En cours	Rattachements	Total
CHAP. 011	4 487 763,81 €	0,00 €	160 796,73 €	
CHAP. 012	11 239 677,67 €	0,00 €	96 026,83 €	
CHAP. 014	5 922 426,46 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 65	2 622 311,22 €	0,00 €	1 874,48 €	
CHAP. 66	286 878,36 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 67	58 279,63 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 042	720 016,80 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>25 337 353,95 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>258 698,04 €</b>	<b>25 337 353,95 €</b>
RECETTES	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
CHAP. 013	611 902,93 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 70	1 445 503,41 €	0,00 €	92 545,25 €	
CHAP. 73	17 374 471,65 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 74	5 560 722,02 €	0,00 €	209 029,29 €	
CHAP. 75	440 509,33 €	0,00 €	22 776,00 €	
CHAP. 76	9 570,60 €	0,00 €	0,00 €	
CHAP. 77	531 787,52 €	0,00 €	3 000,00 €	
CHAP. 042	133 615,54 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>26 108 083,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>327 350,54 €</b>	<b>26 108 083,00 €</b>
<b>SOLDE (R-D)</b>	<b>770 729,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 652,50 €</b>	<b>770 729,05 €</b>
<b>TOTAL RATTACHEMENTS CHARGES</b>			<b>258 698,04 €</b>	
<b>TOTAL RATTACHEMENT PRODUITS</b>			<b>327 350,54 €</b>	
<b>SOLDE RATTACHEMENTS (R-D)</b>			<b>68 652,50 €</b>	
<b>SOLDE FINAL</b>	<b>770 729,05 €</b>			<b>839 381,55 €</b>
CHAP. 002	1 556 626,96 €			1 556 626,96 €
<b>SOLDE CUMULE</b>	<b>2 327 356,01 €</b>			<b>2 396 008,51 €</b>

## ■ Réunions à venir

Date	Heure	Réunion	Membres conviés	Lieux	ODJ	Elu( e) en charge de la Commission	Responsable de département en charge de la commission	Secrétariat afférent
28/01/2021	17h30	Commission petite enfance	Membres de la commission petite enfance	ALSH de Villefranche de Lauragais	Bilan activité 2020 Guichet unique Budget 2021 Travaux local RAM de Saint Léon Point d'étude sur les conditions de travail à la crèche « Le bonheur est dans le pré » Lanta Questions diverses	Isabelle HAYBRARD DANIELI	Amélie MARTINEZ	Marie Lise BLANCHARD
29/01/2021	17h00	Commission solidarité	Membres de la commission solidarité	Salle Anne KRUCK Caraman (ex Cœur Lauragais)	Temps d'échanges suite à la conférence des Maires du vendredi 18 décembre Présentation du projet de gouvernance (sera communiqué dans les meilleurs délais) Questions diverses	Gilbert HEBRARD	Elodie CAQUINEAU	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
01/02/2021		Commission protection environnement	Membres de la commission protection environnement	Salle Anne KRUCK Caraman (ex Cœur Lauragais)		Florence SIORAT	Elodie CAQUINEAU	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
02/02/2021	16h00	Commission finances	Membres de la commission Finances + VP	Salle Jean Jaurès Mairie de Nailloux	premier retour sur les dépenses et recettes de fonctionnement présentation de l'investissement	Blandine CANAL	Sarah TRAN	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
08/02/2021	17h00	Commission environnement	Membres de la commission Environnement	Foyer rural de Villefranche de Lauragais	proposition de la version finale du règlement du SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) de IDL avant mise au vote du CC et mise en application Bilan PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ; présentation du bilan réalisé par la CCEs ( Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA) avant validation en CC et publication point d'étape sur le projet collecte sous réserve d'éléments supplémentaires en attente Présentation des prochains points à travailler avec la commission	Jean-Jacques RAMADE	Jérôme CANDEIL	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
09/02/2021	15h00	CT	Membres du CT	Foyer rural de Villefranche de Lauragais	l'adhésion à compter du 1er mars 2021 de la Commune de Saint-Pierre de Lages au service commun ADS de la CC Terres du Lauragais	Christian PORTET	Nathalie MARAN	Nathalie MARAN
09/02/2021	16H00	Bureau communautaire	Membres du bureau communautaire	Foyer rural de Villefranche de Lauragais	En cours de rédaction	Christian PORTET	Elodie CAQUINEAU	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
09/02/2021	17H30	Conseil communautaire	Membres du conseil communautaire	Foyer rural de Villefranche de Lauragais	DOB Pacte de gouvernance	Christian PORTET	Elodie CAQUINEAU	Bénédicte COTTAVE CLAUDET
23/02/2021	17h30	Commission culture tourisme	Membres de la commission culture tourisme	Nailloux (salle Tamtam)	<ul style="list-style-type: none"> <li>le bilan de l'année 2020</li> <li>le budget prévisionnel et les perspectives pour l'année 2021</li> <li>l'analyse des candidatures à l'Appel à Projet "Manifestations et Actions culturelles" - 2021</li> </ul>	Lison GLEYSES	Marjorie LEBLEU	Sylvie LE JOLI

## ■ Webinaire Citéo le 11 février de 10h à 12h.

Le 26/01/2021 à 10:42, Bénédicte COTTAVE-CLAUDET a écrit :

**A l'attention des membres de la commission environnement et du bureau communautaire  
Madame, Monsieur,**

Vous trouverez ci-après un mail transmis par CITEO vous conviant à un webinaire de sensibilisation aux enjeux du tri, de la collecte sélective et du recyclage à destination des élus, le 11 février de 10h à 12h.

Si vous souhaitez participer à ce webinaire vous trouverez ci-après le lien vous permettant de vous inscrire (copier-coller le lien dans votre barre URL) :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeULQuXpJZ0dfdbxDrYqja9pWT4YSTRXOhJUuGslBJCJLYGcw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

Pour toute question relative à ce dossier, merci de prendre contact auprès de Monsieur Jérôme CANDEIL : [jerome.candeil@terres-du-lauragais.fr](mailto:jerome.candeil@terres-du-lauragais.fr)

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations

Veillez agréer, mes salutations distinguées

PO

Jean-Jacques RAMADE - VP Environnement

■ **Campagne de Vaccination - message de la CPTS**

Chères élues, chers élus.

L'ARS occitanie conjointement à la préfecture a décidé ce mercredi 13 janvier d'ouvrir un centre de vaccination dans la commune de Villefranche de Lauragais sur le site de la clinique Monié.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Lauragais, dont les limites territoriales correspondent à celle de la communauté de communes de Terres du Lauragais, travaille de concert avec la clinique Monié, sans relâche depuis ce mercredi pour ouvrir ce centre de vaccination dès ce lundi 18 janvier.

Le centre sera initialement ouvert les matins de 8h à 12h du lundi au vendredi et pourra vacciner 125 patients par semaine. Nous envisagerons d'ouvrir plus largement les plages de vaccination quand les doutes sur l'approvisionnement en quantité de vaccin seront levés. Nous estimons pour la première phase de vaccination à 2500 le nombre de patients de plus de 75 ans à vacciner sur le territoire.

Le CHU de Toulouse a ouvert une plateforme de prise de RDV en ligne (<https://www.keldoc.com/>), sur laquelle la prise de RDV en ligne doit être faite. L'engouement a été tel qu'en une journée, les plannings de RDV se sont remplis jusqu'au 15 février 2021. Nous avons à ce jour bloqué la prise de RDV à compter du 15 février, le temps de reprendre la main sur ce planning et de pouvoir réfléchir à une stratégie commune avec les élus pour permettre l'accès au vaccin aux populations les plus isolées, les moins susceptibles d'utiliser l'outil informatique, ceux qui ont des difficultés à se mobiliser. Ces patients sont à nos yeux les patients prioritaires.

Un élan sans précédent des soignants, infirmiers et médecins du territoire s'organise pour répondre au besoin de la population. Les rotations de soignants pour la prise en charge des vaccinations sont organisées pour les 3 semaines à venir et nous n'aurons pas de difficultés à organiser ces plannings sur les semaines suivantes, voire à augmenter le rythme des vaccinations en fonction des arrivages des vaccins.

Nous engageons les élus à réfléchir, pour les citoyens qui le nécessitent, sur leur commune ou au sein de la Communauté de Communes, un accompagnement pour la prise de RDV en ligne et le transport de ces patients au centre de vaccination. Dans l'état actuel des choses, les modalités de manipulation des vaccins Pfizer/bioNtech et Moderna, ainsi que l'encadrement législatif, ne permettent pas une vaccination à domicile de ces patients.

Nous restons à votre disposition pour organiser au mieux ce défi pour 2021. La situation, comme vous l'avez compris, est évolutive au jour le jour et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des modifications à venir.

Vous pouvez communiquer avec nous par l'adresse mail suivante : [cpts.lauragais31@gmail.com](mailto:cpts.lauragais31@gmail.com).

Cordialement, le conseil d'administration de la CPTS du Lauragais.

**Fin de la séance**

